

Service Nature et Forêt de la DDTM des Landes
351 Boulevard Saint-Médard
40000 Mont de Marsan

A Toulouse, Le 25 avril 2023

Objet : Déclaration sur l'honneur dans le cadre de la demande d'autorisation de défrichement sur les parcelles A26 – A227 - A230 - A233 de la commune de Meilhan, dossier n° C2022-256

Interlocutrices :

Madame Héloïse JOACHIM et Madame Marie-Gabrielle MOLLANDIN
Cheffe de projet photovoltaïque et Responsable Développement Grands Projets
Mails : hjoachim@arkolia-energies.com et mgmollandin@arkolia-energies.com
Tel : 06 75 27 40 12 et 06 37 00 04 96

Madame, Monsieur

Par la présente, le demandeur, Arkolia Invest 48, atteste sur l'honneur que, à sa connaissance, les terrains d'assiette du projet de centrale photovoltaïque au sol sur la commune de MEILHAN (40400) situées au lieu-dit « Lande de Rebillon», parcelles cadastrales A26, A227, A230, A233, dans le cadre de la demande d'autorisation de défrichement déposée par ARKOLIA INVEST 48 n'ont pas été parcourues par un incendie de forêt au cours des quinze dernières années précédant la demande (2022-2023).

Nous vous remercions pour la bonne prise en compte de ces éléments et nous restons à votre disposition pour tout complément d'information.

Nous vous prions d'accepter, Madame, Monsieur, l'assurance de nos salutations respectueuses.

Héloïse JOACHIM et Marie-Gabrielle MOLLANDIN
Société Arkolia Energies

